

ASSEMBLEE NATIONALE9 juin 2005

SERVICES À LA PERSONNE ET COHÉSION SOCIALE - (n° 2348)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 53

présenté par
M. Dumont-----
ARTICLE 2

Compléter le 1° du I de cet article par les mots :

« et syndicats de copropriétaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.